

## NON A LA REPRESSIION ANTISYNDICALE

Les 19 et 20 novembre prochains, 4 marins membres du STC comparaissent devant le tribunal correctionnel de Marseille suite à leur participation à une action syndicale en septembre 2005 à bord du navire de la SNCM, le Pascal PAOLI.

Les 4 militants agissaient alors dans le cadre d'un conflit social difficile après l'annonce de plusieurs centaines de suppression d'emplois, la reprise de la SNCM par un fond d'investissement privé et sans la moindre possibilité de dialogue social et de négociation.

Du côté de l'Etat, l'occupation et l'appropriation du Pascal PAOLI par une soixantaine de marins puis son acheminement vers la Corse avaient suscité une opération militaire spectaculaire au large de Bastia et une accusation de piraterie contre 4 marins mettant en perspective un procès devant une Cour d'Assises.

En Corse, une solidarité transcendant les clivages idéologiques et les divisions syndicales s'était exprimée au travers de multiples et impressionnantes manifestations de rue relayées par une motion votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse qui demandait l'arrêt des poursuites contre les marins.

Quatre ans plus tard, la justice a décidé de requalifier les faits et d'envoyer les marins devant un tribunal correctionnel. Mais accusés de séquestration, **les marins du Pascal PAOLI risquent une peine de 10 ans d'emprisonnement et quelque soit la condamnation, la perte de leur emploi**

### Dans un contexte :

- où la répression antisyndicale est à l'ordre du jour comme l'illustrent les punitions récemment infligées aux CONTI, condamnés sans preuve, ou aux responsables du syndicat kanak, l'USTKE, actuellement emprisonnés
- et qui voit également s'affirmer de plus en plus une volonté patronale de mettre au pas les salariés (et, à travers eux, **leurs organisations syndicales**) comme au centre de distribution de la Poste d'Ajaccio, au SDIS de Corse-du-sud, à la Chambre des métiers de Haute Corse, à France-Télécom, aux Chemins de Fer de Corse...

### Dans un contexte

- de **remise en cause des droits sociaux** et d'**aggravation de la pauvreté**
- où **répression antisyndicale** et **régression sociale** vont de pair, certains rêvant de se débarrasser du syndicalisme

**La condamnation des marins du Pascal PAOLI serait un nouveau recul pour les libertés syndicales conquises par les travailleurs, lui-même annonciateur de nouvelles attaques antisyndicales**

Parce que nous refusons l'engrenage "répression antisyndicale – régression sociale"

Parce qu'il n'y a pas de fatalité

Et que la défense des libertés et des droits passent nécessairement par la mobilisation des citoyens

La Charte de la société civile corse\* appelle à

- **manifester samedi 31 octobre à Bastia** pour dire  
**"non à la répression anti-syndicale"**

- **participer à une réunion publique vendredi 13 novembre à Marseille**  
**"libertés syndicales et droit de grève"**

- 
- ABCDE- APEP 2B – Associu SCOPRE – Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Ajaccio – CFDT Corsica – CFTC – Comité de lutte des chômeurs Corsica per vive - CORTE 96 – Diriti Païsana – Euromediterranea - Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique – FDSEA 2B – LE GARDE – LE POULPE – Ligue des droits de l'Homme – Mutuelle de la Fonction Publique – Per a Pace – Rassemblement des musulmans de Corse – Secours Populaire Français – SNEP-FSU – STC – SNJ France 3 Corse – SUD France 3 Corse – Tavagna Club – U Svegliu Calvese - Union régionale des foyers ruraux - Union des Marocains 2A – UNSA Corse – Via Campagnola